

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES
RELEVÉ DE SOLDE**

SIE	4200301
CDI - Code service	51 - 651
RIB	
ZMO	2572041275080022900015
N° d'identification de l'étab. (SIRET)	75080022900015
Adresse fiscale de référence	

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE MONTBRISON
26B BRD LACHEZE
42608 MONTBRISON

N° FRP - Clé	4200301 324258 - 84
Exercice social	du 01/04/12 au 31/03/13
Date limite de paiement	15 JUILLET 2013

SARL ALLIZEO WEB
57 RUE DES CHENES
3 IMPASSE LAURENT
42210 CRAINTILLEUX

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les sociétés	01 1 254	06
Contribution exceptionnelle	02	07
Contribution Sociale	03	08
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05 1 254	10
Montant total à payer (ligne 05 - ligne 10) :	11 1 254	
OU		
Montant total de l'excédent (ligne 10 - ligne 05) :		12
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13) (1)		14

(1) Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte

DEMANDE D'IMPUTATION SUR ÉCHÉANCE FUTURE (2)
Cochez la case ci-contre

(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur

www.impots.gouv.fr

ou auprès du service des Impôts des entreprises.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme : _____ Date : _____ N° d'opération : _____ Date de réception : _____

Obligation de télédéclarer

Depuis le 1er octobre 2012, vous devez obligatoirement télérégler l'impôt sur les sociétés et les contributions assimilées à l'impôt sur les sociétés, quel que soit votre chiffre d'affaires.

Demandes de remboursement de créances fiscales (à l'exclusion des excédents d'IS dégagés ligne 14)

Pour obtenir la restitution d'une demande de crédit d'impôt au titre de l'exercice (créance fiscale non reportable et restituable), la demande doit être effectuée directement sur la déclaration de crédit d'impôt à déposer papier auprès de votre service des impôts des entreprises (soit à titre d'exemple sur l'imprimé n° 2069-FA-SD pour le crédit d'impôt famille).

Si votre demande de restitution porte sur un crédit d'impôt au titre d'un exercice antérieur (créances reportables et restituables venant à expiration) ou une créance restituable dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, elle doit être effectuée sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur www.impots.gouv.fr et déposée papier auprès de votre service des impôts des entreprises.

Dans tous les cas, le montant du remboursement demandé doit correspondre au solde disponible après la liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au titre duquel la restitution des créances est demandée.

I - IS BRUT, INFORMATIONS ET CRÉANCES DE L'EXERCICE

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice		Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33 1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	8 360	15 %	1 254
I-A03	Impôt sur les plus values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05	Total IS Brut			15 1 254

I-B Montants des taxes assimilées à l'IS constatées au cours de l'exercice

I-B01	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice, avant toute déduction	36	0
I-B02	Montant de la Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs due au titre de l'exercice, avant toute déduction	37	0
I-B03	Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice	41	0

I-C Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

I-C01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	0
-------	---	----	---

I-D Montants des créances d'impôts constatées au cours de l'exercice

Créances non reportables et non restituables			
I-D01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières (joindre l'imprimé 2066)	16	
Créances non reportables et restituables			
I-D06	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (joindre l'imprimé 2079-FCE-SD)	22	
I-D07	Crédit d'impôt famille (joindre l'imprimé 2069-FA-SD)	24	
I-D08	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (joindre l'imprimé 2079-A-SD)	26	
Créances reportables			
I-D23	Crédit impôt recherche (joindre l'imprimé 2069A)	31	
I-D24	Report en arrière de déficits (joindre l'imprimé 2039)	34	
I-D25	Réduction d'impôt au titre du mécénat (joindre l'imprimé 2069-M-SD)	35	
I-D26	Dont montant des dons consentis à des organismes étrangers (situées dans un pays de l'UE ou de l'EEE)	40	
I-D29	Autres créances ne figurant pas sur cette page (voir le détail sur l'annexe N° 2572-A (1))	Cochez cette case	39

(1) Disponible sur www.impots.gouv.fr

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 07/05/2013	Signature :	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque : SIE : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D RIB : _____ RÉFÉRENCE : 2572/010412/75080022900015 (3) Toutefois, si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré établi impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC
Téléphone : 06 70 50 49 89		
Adresse électronique :		
<input type="checkbox"/> Télépaiement <input type="checkbox"/> ou paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> Paiement par imputation (2) :		

(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur

www.impots.gouv.fr

ou auprès du service des impôts des entreprises.

(3) En cas de paiement par virement, cette référence est à transmettre à votre banque, sans rien ajouter ni avant, ni après et sans oublier les "/".

II - FICHE DE CALCUL POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE

II-A Imputation des créances fiscales de l'exercice, non restituables au titre de l'exercice (acomptes et solde)		
II-A01	Crédits d'impôts sur les valeurs mobilières	
II-A02	Crédits d'impôts étrangers autres que sur les valeurs mobilières	
II-A03	Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	
II-A04	Autres créances non reportables et non restituables	
II-A05	Sous total des lignes II-A01 à II-A04	0
II-A06	Montant de l'IS dû après imputation des créances non restituables (I-A05 - II-A05)	1 254
II-B Imputation des créances fiscales reportables au titre de l'exercice (acomptes et solde) (1)		
II-B01	Réduction d'impôt au titre du mécénat N	
II-B02	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-5	
II-B03	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-4	
II-B04	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-3	
II-B05	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-2	
II-B06	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-1	
II-B07	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N	
II-B08	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-9	
II-B09	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-8	
II-B10	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-7	
II-B11	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-6	
II-B12	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-5	
II-B13	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-4	
II-B14	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-3	
II-B15	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-2	
II-B16	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-1	
II-B17	Report en arrière de déficits N-5	
II-B18	Report en arrière de déficits N-4	
II-B19	Report en arrière de déficits N-3	
II-B20	Report en arrière de déficits N-2	
II-B21	Report en arrière de déficits N-1	
II-B22	Crédit d'impôt recherche N	
II-B23	Crédit d'impôt recherche N-3	
II-B24	Crédit d'impôt recherche N-2	
II-B25	Crédit d'impôt recherche N-1	
II-B26	Autres créances reportables	
II-B27	Sous Total (total des lignes II-B01 à II-B26)	0
II-B28	Montant de l'IS dû après imputation des créances reportables (II-A06 - II-B27)	1 254

(1) N désigne l'année de clôture de l'exercice pour lequel le 2572 est déposé.

II-C Imputation des créances fiscales de l'exercice, restituables

II-C01	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
II-C02	Crédit d'impôt famille		
II-C03	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
II-C04	Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
II-C05	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvre cinématographique		
II-C06	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale		
II-C07	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		
II-C08	Crédit d'impôt biologique		
II-C09	Crédit d'impôt pour production d'oeuvre phonographique		
II-C10	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
II-C11	Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac		
II-C12	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
II-C13	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
II-C14	Crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement		
II-C15	Crédit d'impôt en faveur des avances remboursables pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique		
II-C16	Crédit d'impôt cinéma international		
II-C17	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)		
II-C18	Autres créances non reportables et restituables		
II-C19	Sous Total (total des lignes II-C01 à II-C18)		0
II-C20	Montant de l'IS dû après imputation des créances restituables (II-B29 - II-C19)		1 254

II-D Montant de l'IS dû au titre de l'exercice

II-D01	Versements d'acomptes effectués		
II-D02	Solde d'IS à payer (lignes II-C20 - II-D01)	01	1 254
II-D03	Montant des excédents IS constatés (lignes II-D01 - II-C20)	06	

II-E Montant de la contribution sociale sur l'IS (art 235 ter ZC) due au titre de l'exercice

II-E01	Montant de la contribution sociale	36	
II-E02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution sociale		
II-E03	Montant de contribution sociale due (lignes II-E01 - II-E02)		
II-E04	Versements d'acomptes effectués		
II-E05	Solde de contribution sociale à payer (lignes II-E03 - II-E04)	03	
II-E06	Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes II-E04 - II-E03)	08	

II-F Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) due au titre de l'exercice

II-F01	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs	37	
II-F02	Versement d'acompte effectué		
II-F03	Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes II-F01 - II-F02)	04	0
II-F04	Montant des excédents de contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes II-F02 - II-F01)	09	0

II-G Montant de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

II-G01	Montant de la contribution exceptionnelle	41	0
II-G02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution exceptionnelle		0
II-G03	Montant de contribution exceptionnelle due (lignes II-G01) - II-G02)		0
II-G04	Versement d'acomptes effectués		0
II-G05	Solde de contribution exceptionnelle à payer (lignes II-G03 - II-G04)	02	0
II-G06	Montant des excédents de contribution exceptionnelle	07	0

II-H Montant total à payer ou excédents constatés

II-H01	Montant total à payer : lignes (01 + 02 + 03 + 04) - lignes (06 + 07 + 08 + 09)	11	1 254
II-H02	Montant total de l'excédent : lignes (06 + 07 + 08 + 09) - lignes (01 + 02 + 03 + 04)	12	